

A nos membres

Notre **assemblée générale anniversaire du 2 juin 2007** au SCALA de Bâle fut une fête solennelle qui permit aux 130 membres présents d'entendre une belle introduction musicale et de nombreuses allocutions. Le **procès-verbal ci-joint** permettra à tous ceux qui n'ont pu être présents d'en avoir un écho. L'esprit combatif de nos invités d'Espagne et les deux descriptions très vivantes de la **fondation de notre association, voici trente ans**, ainsi que le discours de Michaela Glöckler ont certainement été les points forts de cette journée. La responsable de la Section médicale au Goetheanum en a appelé aux **sources de notre impulsion**, auxquelles nous pourrions également puiser à l'avenir, et a amené à notre conscience des événements et des personnalités jusqu'alors restés dans l'ombre. Cela a certainement contribué à faire de notre jubilé une expérience **enrichissante et stimulante**. Nous sommes très reconnaissants de toutes ces participations au programme.

anthrosana a déjà beaucoup de succès en Espagne

Nous nous sommes beaucoup réjouis des rapports des deux représentants de notre jeune organisation partenaire en Espagne. L'association de patients fondée en mai 2006, **anthrosana en españa** connaît déjà un succès remarquable au bout d'une année à peine, même à un niveau international. Il est à peine croyable que, grâce à une forte pression de la base, sous forme d'un manifeste ayant recueilli de nombreuses signatures, d'innombrables lettres de protestation et de comptes rendus détaillés dans les médias, un **décret du ministère de la santé menaçant pour la médecine anthroposophique** ait pu être stoppé in extremis avant sa ratification par le roi. Pour la population de la jeune démocratie espagnole, cette **victoire sur la bureaucratie de l'Etat** est très encourageante, si l'on songe de plus que la ministre de la santé a été remplacée peu après.

Décision fatale de la Cour de justice des Communautés européennes

Les nouvelles des Pays-Bas sont par contre peu réjouissantes. De nombreux médicaments anthroposophiques sont menacés d'interdiction s'ils ne sont pas déjà autorisés par la **Directive européenne sur les médicaments homéopathiques** ou s'ils ne peuvent

En annexe vous trouverez

- *le procès-verbal de l'assemblée anniversaire du 2 juin 2007*
- *la brochure n° 762 «La téléphonie mobile – une communication à risques»*
- *le prospectus actuel de notre association*
- *le dépliant de la formation en peinture thérapeutique «Arthéa»*

La question sociale est essentiellement une question d'éducation, et l'éducation est essentiellement une question de médecine, mais d'une médecine fondée sur la science spirituelle.

Rudolf Steiner («L'hygiène, une question sociale», conférence du 7 avril 1920, GA 314)

La médecine n'est pas une science exacte

*Jörg-Dietrich Hoppe, président du Conseil de l'ordre des médecins allemands, a plaidé pour une **coopération entre la médecine académique et les médecines complémentaires**, lors d'un congrès interdisciplinaire à Bruxelles. La médecine académique ne peut se passer des médecines complémentaires. La formation universitaire seule ne peut plus suffire aujourd'hui à enseigner un art complet d'exercer la médecine.*

J.-D. Hoppe se débarrasse aussi d'un vieux préjugé: «Contrairement à ce que l'on prétend depuis le milieu du XIX^e siècle, la médecine n'est pas une science exacte. On ne peut expliquer scientifiquement le cours de nombreuses maladies, et il est d'autant plus important d'utiliser au bénéfice des patients toutes les formes sérieuses de médecines complémentaires.»

Extrait du journal «Die Welt», 22 octobre 2007

Ensemble naturellement

*Les responsables de l'initiative «OUI aux médecines complémentaires» veulent avec leur slogan «Ensemble naturellement» souligner leur demande d'une **collaboration** entre la médecine académique et les médecines complémentaires. Il s'agit pour tous les concernés de **s'unir** pour que les médecines complémentaires soient reconnues à tous les niveaux comme le souhaite la population.*

plus être commercialisés sous forme de préparation magistrale. Au sein de l'Union européenne, nos médicaments ne sont malheureusement **reconnus globalement comme un groupe autonome qu'en Allemagne**. L'Etat hollandais a adressé une demande à ce sujet à la Cour de justice des Communautés européennes, pour savoir si la liste de la directive doit être considérée comme **exhaustive**. La réponse, en date du 20 septembre 2007, a malheureusement été affirmative. Ceci ne correspond guère à l'interprétation du Parlement européen lors de la publication de la directive voici quinze ans!

Cependant, avec notre soutien et après de nombreux efforts et interventions auprès de la commission européenne, auprès de parlementaires européens et auprès du conseil des ministres, la **Fédération Européenne des Usagers de la Médecine Naturelle (FEUMN)** a pu obtenir que la médecine anthroposophique soit **expressément mentionnée** dans deux articles de la directive sur l'homéopathie. Le Parlement européen avait adopté ce complément en 1992 déjà avec une grande majorité des voix. Peu de temps après, le président de la FEUMN, Ekkehard von Blücher, aujourd'hui décédé, écrivait à ses membres: «Nous pouvons nous réjouir de ce succès. Que le mot **anthroposophie** apparaisse maintenant dans tous les pays européens a certainement une importance mondiale.»

Menace contre la diversité des médicaments et le libre choix des thérapies

Nous ignorons comment et quand les autorités hollandaises vont appliquer cette **décision critiquable de la Cour de justice européenne**. D'autres médicaments sont concernés, entre autres les médicaments de la médecine chinoise, ayurvédique et tibétaine. En effet, leur **autorisation n'est pas réglée** s'ils ne sont pas déjà enregistrés en tant que médicaments homéopathiques ou phyto-médicaments ou s'ils ne peuvent pas être enregistrés en tant que tels. Malheureusement, **d'autres pays européens pourraient donner suite à la décision** de la Cour de justice – un danger qui, selon nos informations, pourrait bientôt se concrétiser en **Suède** et éventuellement en **Grande-Bretagne**.

Si cette **limitation massive des autorisations de médicaments de médecines complémentaires** se répand en Europe, les conséquences pourraient se manifester aussi tôt ou tard en Suisse. **Le libre choix des thérapies et le pluralisme de la santé publique** en seraient sérieusement **menacés!** Nous allons bien entendu nous opposer à cette évolution dans toute la mesure de nos possibilités, et faire en sorte que la Suisse aide à débureaucratiser Bruxelles avec ses «piques» politiques, comme l'a souhaité Michaela Glöckler lors de notre assemblée générale anniversaire.

L'Union européenne reconnaît le droit de pétition

Le droit de pétition sera l'œuvre en particulier de la **Fédération Européenne des Associations de Patients pour la Médecine Anthroposophique (EFPAM)**. Nous avons participé à la fondation de la fédération, il a sept ans, et nous soutenons son développement depuis lors. **L'action ELIANT** (Alliance européenne des initiatives issues de l'anthroposophie) a aussi apporté une contribution non négligeable dans cette direction. Elle souhaite réunir et déposer bientôt **un million de signatures** pour obtenir de meilleures conditions dans le domaine juridique. A la conférence au sommet d'octobre passé à Lisbonne, le **droit de pétition** a été clairement inclus dans le contrat de réforme européen. Les citoyens européens peuvent ainsi **soumettre**

leurs revendications fondées au Parlement européen sous forme de pétition, lorsque celle-ci remplit les conditions requises. Comme l'action ELIANT, malgré tous ses efforts, n'a recueilli jusqu'ici qu'un quart du nombre de signatures exigé, elle a **besoin d'un grand soutien**. Nous avons adressé la pétition à tous nos membres au printemps et nous vous adressons volontiers d'autres exemplaires, si vous ne pouvez en télécharger le formulaire à l'adresse www.eliant.eu.

La Confédération décide contre les médecines complémentaires dans le domaine de l'invalidité

Depuis que le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a exclu la médecine anthroposophique, l'homéopathie, la thérapie neurale, la phytothérapie et la médecine traditionnelle chinoise de l'assurance de base, au cours de l'été 2005, un vent froid souffle dans d'autres secteurs de la santé publique en Suisse. Depuis plusieurs années, les **enfants handicapés** sont traités avec succès avec ces méthodes et sont **couverts par l'assurance-invalidité**, car les handicaps de naissance et l'invalidité ne sont pas couverts par l'assurance-maladie. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) essaie depuis longtemps de **stopper le financement de ces médecines complémentaires** pourtant éprouvées et dont l'efficacité des coûts est démontrée, bien que la **décision critiquée de Pascal Couchepin** ne soit pas directement liée à l'assurance-invalidité. C'est pourquoi la Conseillère nationale Edith Graf-Litscher (PS/TG) a déposé auprès du Conseil fédéral une demande d'annulation de cette décision. Elle argumente avec le fait que les prestations de l'assurance-invalidité ne sont juridiquement pas liées au catalogue de prestations de l'assurance de base.

Un autre exemple est l'empêchement évident ou même le refus légal que le Conseiller fédéral Pascal Couchepin et l'OFSP opposent à la **reconnaissance de professions telles que les thérapeutes non-médecins**. La reconnaissance de ces professions qui ne sont pas orientées sur la médecine académique est pourtant une exigence justifiée et urgemment nécessaire, aussi du point de vue de **l'assurance de la qualité et de la protection des patients**. L'explication boiteuse fournie par l'administration est que, d'ici à la **votation de l'initiative «OUI aux médecines complémentaires»**, aucune démarche ne peut être planifiée et aucun crédit ne peut être débloqué, et ceci bien qu'il n'y ait **pas de véritable rapport** entre les deux.

Les médecines complémentaires gagnent lentement du terrain

Grâce à la pression de notre initiative, il semble cependant que le vent tourne. Non seulement la gauche et les verts nous soutiennent mais aussi **de plus en plus de parlementaires d'autres partis s'engagent** pour nous. Ainsi, cette année, la Conseillère des Etats Erika Forster (PRD/SG), la Conseillère nationale Marianne Kleiner (PRD/AR), le Conseiller national Reto Wehrli (PDC/SZ) et la Conseillère nationale Edith Graf (PS/TG) ont soumis **plusieurs motions parlementaires sur les médecines complémentaires**. Et quelques semaines seulement après une demande d'explication de la Conseillère des Etats Simonetta Sommaruga (PS/BE) au sujet d'un vice-directeur de l'OFSP et de son exercice parallèle d'une autre profession, celui-ci a démissionné.

Succès d'estime pour l'initiative populaire auprès du Conseil national

La sympathie croissante dont jouit notre **initiative «OUI aux médecines complémentaires»** non seulement auprès de la population

Prix Courage pour Caroline Kramer

*En juin 2006, Caroline Kramer a révélé que l'Office fédéral de la santé publique voulait combattre l'initiative «OUI aux médecines complémentaires» en disposant de 300'000 francs de revenus fiscaux, avant même que le Conseil fédéral et le Parlement ait débattu de la question. La collaboratrice à temps partiel de l'OFSP fut immédiatement licenciée pour violation du secret de fonction. En récompense de son intervention, Caroline Kramer, homéopathe âgée de 39 ans, habitant à Nuilly FR, a reçu en septembre 2007 le **prix Courage du «Beobachter»**. Ce prix est doté d'un montant de 10 000 francs.*

Le rédacteur en chef du «Beobachter», Balz Hosang, a sévèrement critiqué dans son discours l'attitude des responsables de l'OFSP: «Ils n'ont pas trouvé «illégal» le comportement antidémocratique de leurs propres services mais l'indiscrétion qui l'a révélé.» Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin et le directeur de l'OFSP, Thomas Zeltner, ont tout de même été sévèrement rappelés à l'ordre par la commission d'enquête.

Avenir commun des cliniques d'Arlesheim

Au cours des dernières années, les cliniques Ita Wegman et Lukas ont intensifié leurs contacts et cherché des possibilités de synergie, d'économies de ressources et d'utilisation partagée. Les associations faitières des deux cliniques voient dans le développement actuel du système de santé et dans la tendance aux grands hôpitaux la nécessité d'intensifier leur collaboration et même d'envisager une fusion. Des projets de solutions pour un avenir commun vont être développés.

La téléphonie mobile

Une communication à risques

Cette brochure a été rédigée par le professeur de mathématiques et de physique Edwin Hübner, de Francfort. L'auteur explique dans un langage clair les différents champs électromagnétiques des appareils à antenne mobile et leur effet sur l'organisme humain.

Il permet ainsi un jugement différencié sur cette forme de communication devenue si répandue et fournit des bases pour se fonder sa propre opinion. Il ajoute également des recommandations concrètes pour un usage approprié de cette technique.

mais aussi du Parlement se montre aussi dans les résultats de vote des deux commissions de la sécurité sociale et de la santé (la CSSS-CN pour le Conseil national et la CSSS-CE pour le Conseil des Etats) et du Conseil national. Une contre-proposition contenant les exigences de base de l'initiative, soumise par la CSSS-CN préparatoire, n'a été rejetée que sur veto final de son président. Ensuite, le 19 septembre 2007, le Conseil national n'a **rejeté l'initiative qu'avec 93 voix contre 78**. On peut se réjouir ici que les partis de gauche et les verts aient été unanimes en faveur de l'initiative et qu'une douzaine de voix d'autres parlementaires se soient jointes à eux, contre la décision de leur propre fraction. Malgré de nombreux arguments faussés ou mal interprétés portés devant le Conseil national, il est tout de même surprenant et réjouissant que le **droit d'existence des médecines complémentaires n'ait jamais été remis en question**, dans aucun vote. Il reste cependant un grand fossé entre le Parlement et la population, car selon un sondage du comité de l'initiative, **69% des électeurs auraient approuvé le nouvel article de la Constitution**. Selon un nouveau sondage de **santésuisse**, l'association des assureurs-maladie suisses, **82%** des personnes sondées demandent une **prise en compte complète** des médecines complémentaires.

Les **débats sur l'initiative** sont au programme de la session d'hiver du **Conseil des Etats**. La commission préparatoire (CSSS-CE) a rejeté l'initiative le 9 novembre avec seulement une différence d'une voix. Une partie de la commission souhaite que les médecines complémentaires soient reprises au moins en partie dans l'assurance de base, en sorte que **l'initiative soit alors retirée**. La commission devrait bientôt soumettre à la petite Chambre une **contre-proposition indirecte** allant dans ce sens. Il n'est pas sûr cependant que cette différence de position avec le Conseil national puisse être réglée avant la date-butoir du 14 mars 2008, date à laquelle l'Assemblée fédérale doit décider du sort de l'initiative ou, éventuellement, en repousser l'échéance d'une année. Il n'est absolument pas question pour nous actuellement de retirer l'initiative.

Pour terminer, nous attirons votre attention sur notre nouvelle **brochure «La téléphonie mobile – une communication à risques»**. Nous nous réjouissons de pouvoir vous adresser ce recueil de conseils d'Edwin Hübner, car les risques pour la santé qu'apportent les appareils à antenne mobile et les antennes elles-mêmes sont encore inconnus et fort controversés. C'est pourquoi un usage prudent et retenu de ces nouvelles techniques est recommandé, pas seulement pour les enfants. Cette brochure et les informations qu'elle contient en dernière page constitueront certainement une aide précieuse à ce sujet. Vous trouverez en outre dans les pièces jointes notre **prospectus général** et un dépliant sur la **formation en peinture thérapeutique «Arthéa»** à Confignon.

Nous vous remercions d'avance de votre fidèle soutien moral et matériel et nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour une période l'Avent paisible et lumineuse, pour de chaleureuses fêtes et un bon départ dans la nouvelle année.



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion